

Développement EDF EN Canada Inc.

**288**

**DQ12.1.1**

Projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin  
dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de  
Charlevoix

**6211-24-052**

Montréal, le 19 décembre 2011

**Destinataire :** Major-général J. Y. Blondin  
1 DAC  
Winnipeg (Manitoba) R3J 3Y5

**Expéditeur :** Al Kurzenhauser  
EDF EN Canada  
1134, Ste-Catherine O., bureau 910  
Montréal (Québec) H3B 1H4

**Objet : demande de retrait de l'objection au projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin**

---

Monsieur,

L'objet de la présente lettre est double :

1. demander respectueusement au MDN de retirer son objection au projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin (le Projet) près de BFC Bagotville. En nous appuyant sur notre analyse indépendante et sur le dialogue en cours avec les représentants du MDN, nous croyons qu'il y a suffisamment de renseignements qui justifient le retrait de l'objection actuelle et la délivrance d'approbations conditionnelles, sous réserve de la mise en œuvre d'une ou de plusieurs mesures d'atténuation;
2. proposer formellement un accord de collaboration pour rendre officiel un groupe de travail technique conjoint entre EDF Énergies Nouvelles Canada (EENC) et le MDN. Ce groupe aurait pour buts a) de valider les besoins opérationnels et choisir le meilleur plan d'action pour atténuer les effets du Projet sur l'ASR-3 actuel de Bagotville, b) d'identifier les mesures d'atténuation appropriées pour le système de remplacement et c) d'appuyer et mettre en œuvre les mesures identifiées.

Développement EDF EN Canada Inc.

**Développement EDF EN Canada Inc.**

Les renseignements suivants sont présentés au soutien de ces demandes :

**Historique :**

1. Le 26 février 2008, Saint-Laurent Energies, maintenant EENC, a présenté au MDN la demande initiale relative au Projet et a reçu une déclaration écrite le 25 mars 2008 comme quoi il n'y aurait aucun impact. En s'appuyant sur cette approbation, EENC a conclu un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec en juin 2008 et a investi par la suite, sur une période de 3 ans et 5 mois, des sommes d'argent considérables pour l'aménagement du Projet.
2. Le 10 octobre 2010, EENC a consulté le MDN de nouveau relativement à des changements mineurs apportés à l'aménagement du Projet. À la suite de cet échange, EENC a été informée qu'il pouvait y avoir un problème d'interférence et a été subséquemment avisée de ce fait par le MDN. Veuillez noter que les limites géographiques de l'emplacement du Projet n'ont pas changé.
3. Le 7 décembre 2010, le MDN a fait part à EENC de ses préoccupations au sujet de l'ASR-3.
4. Le 15 février 2011, EENC s'est réunie avec le MDN pour discuter de préoccupations en lien avec le radar. De cette réunion, nous comprenons que le MDN a des préoccupations générales selon lesquelles le Projet pourrait produire une interférence susceptible de dégrader la performance du radar, mais qu'il n'a documenté à date aucune préoccupation particulière à partir d'une collecte ou d'une analyse de données.
5. Le 11 avril 2011, le MDN a émis une lettre d'objection subséquente alors que les investissements en capital dépassaient 12 millions de dollars.

Remarque : Le MDN a émis ses objections en s'appuyant sur des préoccupations relatives aux effets potentiels sur le système radar actuel, l'ASR-3, situé à BFC Bagotville. Il est présumé que ces effets entraîneraient une perte de la capacité opérationnelle et un impact sur les services de la circulation aérienne.

6. En conséquence, EENC a retenu les services d'experts en radar pour mener des études afin de déterminer le degré des effets, comprendre les problèmes potentiels qui se présentent et identifier les mesures d'atténuation disponibles. Ces experts-conseils possèdent une vaste expérience dans l'appui à l'aménagement de projets éoliens près de bases militaires et dans l'élaboration de tactiques d'atténuation pour minimiser l'impact sur les opérations des bases.
7. Le 20 juin 2011, EENC s'est réunie de nouveau avec des représentants du MDN, tant au niveau national que local, pour discuter des résultats de notre analyse, des techniques d'atténuation employées à d'autres emplacements et des mesures d'atténuation possibles qui pourraient être prises relativement au Projet. Au terme de cette réunion, les parties ont convenu de partager des

**Développement EDF EN Canada Inc.**

#### Développement EDF EN Canada Inc.

données, d'explorer des options pour aller de l'avant et de se réunir de nouveau en août ou septembre 2011. À notre avis, cette réunion marquait un pas en avant.

8. Le 17 novembre 2011, des représentants du MDN et d'EENC se sont réunis de nouveau à la base des FC Trenton avec l'ESTTMA. EENC a présenté l'analyse et les résultats et a démontré un ensemble de mesures d'atténuation ciblées. EENC a suggéré que nous allions de l'avant dans une démarche plus collaborative, mais en temps plus opportun en raison d'obligations envers Hydro-Québec relativement à la construction du Projet.

Remarque : Toutes les parties semblaient d'accord en principe. Toutefois, nous comprenons que toute démarche collaborative exigerait votre approbation. C'est pourquoi nous demandons votre appui au plan de travail collaboratif.

#### Les résultats de l'analyse présentée le 17 novembre 2011 au MDN

1. EENC, avec le plein appui du MDN, a pu réaliser une analyse de la couverture radar actuellement fournie par l'ASR-3. En raison de la topographie des lieux, des limitations du système (particulièrement en ce qui a trait à l'intégration de l'automatisation) et des difficultés connues liées au maintien de ce système vieillissant, nous pouvons démontrer les raisons qui expliquent les problèmes de performance qui limitent actuellement les opérations. Bien que nous croyions que notre analyse identifie clairement les raisons qui expliquent le problème de surveillance et les limites aux capacités opérationnelles actuelles, nous prétendons qu'avec de légères améliorations apportées au Radar Environmental Data Display System (REDDS) et la réoptimisation du système radar existant, les opérateurs obtiendront une performance accrue, même après l'aménagement du projet de parc éolien tel que proposé. Ces améliorations réduiront les effets du projet de parc éolien proposé, ayant une incidence minimale sur les affichages des contrôleurs et entraînant peu de changement net aux capacités d'opération, voire aucun.
2. Nous concluons également qu'en raison de la couverture radar adéquate, mais non supérieure, obtenue actuellement avec l'ASR-3, et le souhait d'accroître le niveau des services de la circulation aérienne dans la région, la décision du MDN de remplacer l'ASR-3 par un système de surveillance plus moderne à cet emplacement dans un avenir rapproché est justifiée.
3. Dans notre analyse, nous avons également examiné cinq systèmes radar de remplacement potentiels qui pourraient éventuellement se trouver dans la liste des soumissionnaires du MDN. Bien que nous soyons d'accord pour dire qu'aucun système radar n'est complètement à l'abri des effets des éoliennes, tous les nouveaux systèmes actuellement disponibles possèdent des capacités de pointe qui les rendent considérablement moins sensibles aux effets des

#### Développement EDF EN Canada Inc.

#### Développement EDF EN Canada Inc.

éoliennes. Un nouveau système radar améliorerait les conditions opérationnelles de la base, même si le Projet allait de l'avant comme prévu.

4. En s'appuyant sur les spécifications connues de ces nouveaux systèmes radar, on s'attend à ce que les améliorations employées par chaque fournisseur de radar minimiseraient considérablement les effets du Projet. De plus, des stratégies déjà utilisées avec succès par les fournisseurs de radar et nos experts-conseils ont permis à plusieurs projets de parcs éoliens aux États-Unis et en Europe de coexister avantageusement avec des installations radar sans dégradation de la mission de la base. Nous avons fourni à votre équipe les coordonnées pertinentes des responsables de Travis AFB en Californie.
5. Selon le système qui sera éventuellement acheté, les principales considérations seront l'emplacement, l'optimisation et les capacités du système REDDS.

#### Résumé :

EENC a fait un investissement financier considérable en s'appuyant sur l'absence d'objection initiale du MDN. La lettre subséquente de rejet du Projet entraîne de graves répercussions financières négatives et menace la viabilité du plus grand parc éolien au Canada. EENC, prenant acte des préoccupations du MDN, avait mené de vastes études et fourni des résultats d'analyse exhaustifs aux représentants du MDN.

Ces études indiquent clairement les raisons qui expliquent les limitations du système actuel et que l'impact des éoliennes sur la mission de la base peut être géré au soutien de l'intérêt des deux parties. Bien que nous admettions volontiers qu'il n'existe pas de solution parfaite, nous sommes tout aussi convaincus que les résultats de notre analyse prouvent qu'il est possible d'appuyer ce Projet et de protéger les capacités opérationnelles, comme de nombreuses mesures prises ailleurs, aux États-Unis et en Europe.

Nous vous demandons d'approuver le projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin et de demander à vos organisations subalternes de participer à un effort de travail collaboratif. Cette collaboration viserait à protéger l'intérêt du MDN tout en permettant la réalisation de notre Projet. Nous joignons à la présente lettre un projet de lettre d'entente qui énonce un accord de collaboration réciproque entre le MDN et EENC et confirme votre approbation conditionnelle de ce Projet.

EENC est disposée à considérer des obligations financières pratiques envers le MDN en fonction des impacts documentés causés directement par le Projet sur les opérations de BFC Bagotville. Nous pouvons en discuter séparément, mais généralement ces obligations comprendraient le soutien d'experts-conseils, des mises à niveau raisonnables du matériel et ainsi de suite.

---

#### Développement EDF EN Canada Inc.

**Développement EDF EN Canada Inc.**

À ce stade, nous nous trouvons dans la position intenable d'avoir à continuer à prendre des décisions d'investissement considérables sans voie à suivre claire, établie d'un commun accord. Votre appui au plan d'action collaboratif que nous proposons et les orientations que vous pouvez nous fournir pour établir un ensemble clair d'objectifs et de délais d'achèvement sont essentiels au règlement de ces questions de façon plus efficiente et prévisible.

Si vous avez des questions au sujet de cette lettre ou de la documentation ci-jointe, n'hésitez pas à communiquer avec Alex Couture au (514) 397-9997 poste 229 ou avec le soussigné au 647-522-8440.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

---

**Al Kurzenhauser**  
Chef de l'exploitation

Cc:  
Lieutenant-colonel J. Bates  
ESTTMA  
8<sup>e</sup> Escadre Trenton, Astra, ON K0K 3W0

Capitaine Adin Switzer  
Officier de liaison C AERO  
8<sup>e</sup> Escadre Trenton, Astra, ON K0K 3W0

Alex Couture  
Directeur, Développement de projets

---

**Développement EDF EN Canada Inc.**